

Impayés : le recouvrement des impayés des locataires partis

L'objectif de ce stage est de permettre d'utiliser au mieux les différents moyens amiables et judiciaires mis à la disposition du bailleur pour recouvrer plus facilement et à moindre frais les loyers, les charges impayées et les réparations locatives et maîtriser les différentes procédures judiciaires de recouvrement et les différents titres exécutoires.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
3 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 86%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Chargés de recouvrement, Chargés de contentieux, Chefs d'agence, Personnel en charge de représenter le bailleur en justice

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. Pédagogie interactive, alternance entre exposés et échanges. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif : 400€ HT (TVA 20%)
sont inclus : les supports pédagogiques
Inscriptions multiples : remise de 10% sur

Objectifs pédagogiques

- Identifier et mesurer les procédures applicables au regard des situations d'impayé du locataire
- Apprécier les coûts et avantages des différentes procédures
- Utiliser les procédures adaptées aux situations d'impayés
- Aborder les situations spécifiques

E-start : ***Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.***

E-Coach : ***Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel***

Programme de la formation

1- Contentieux avec les « locataires partis »

La nature de l'impayé du locataire et les conditions de son départ :

- Solde de tout compte (loyers, réparations locatives, régularisation de charges),
- Prescription de la créance,
- Départ à l'expiration du délai ou "à la cloche de bois"
- État des lieux de sortie
- Coût de la remise en état.

2- La tentative de résolution amiable et le recouvrement

- La conciliation
- La transaction
- La prise de contact avec le locataire en situation d'impayé : l'importance des nouveaux outils
- La négociation verbale
- La mise en place de plans d'apurement et le protocole d'accord transactionnel et ses effets
- L'homologation du protocole d'accord transactionnel par le Juge
- Le recouvrement des petites créances par l'huissier de justice

3- Le recouvrement judiciaire

- L'assignation en paiement
- La requête en injonction de payer
- La demande de paiement des créances inférieures à 5.000 euros

4- Les situations spécifiques : le recouvrement dans le cadre d'une procédure de surendettement

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide

le 2eme inscrit et suivants (du même organisme).

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

01/10/2026 au 01/10/2026

